

COURRIER DE S1 NUMÉRO 3

MUTATIONS 2017



L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

L'US

SUPPLEMENT AU N° 765
15 OCTOBRE 2016

L'Université Syndicaliste,
hebdomadaire du Syndicat national
des enseignements de second degré (FSU),
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :
Xavier Marand



Compogravure : C.A.G., Paris
Imprimerie : SEGO, Taverny (95)
N° CP 0118 S 06386 - ISSN n° 0751-5839

SOMMAIRE

Affiche :
calendrier du mouvement
2-3

Contacts pratiques
4

En cahier central :
Note de service commentée
I - XX

Comme chaque année, la rentrée des vacances d'automne marque l'ouverture de la période de demandes de mutation ou de première affectation, moment important pour de nombreux collègues, dont une forte proportion de stagiaires. Demander une première affectation, décider de changer de région, réintégrer, postuler pour des postes spécifiques : autant de décisions qui ont des conséquences importantes sur la vie personnelle, familiale et professionnelle. Le SNES-FSU est très sollicité tant sur le plan pratique que sur l'analyse de la politique menée par le gouvernement : quels enjeux ? Quels risques ? Quelles évolutions du système éducatif au-delà des questions touchant à la situation des personnels ? Aux premières loges de ces questionnements, vous : le ou la secrétaire du S1, au plus près des collègues, en prise avec les réalités quotidiennes et locales pour alimenter la réflexion collective et fonder nos revendications. Si le mouvement 2015 avait été marqué par une très grande fluidité, fruit de l'affectation concomitante de deux générations de stagiaires, comme nous l'avons anticipé le mouvement 2016 n'a pas connu le même sort. Le mouvement 2017 devrait être à l'image de ce dernier : rien ne laisse présager une plus grande fluidité. Malgré nos interventions, la note de service 2017 ressemble beaucoup à celle de 2016. Le ministère, bien qu'à l'écoute de certaines de nos propositions, repousse leur prise en compte éventuelle aux discussions qui vont s'ouvrir sur la modification des statuts particuliers qui va donner une existence légale aux éléments du barème.

Ce *Courrier de S1*, complément à *L'US « Mutations 2017 »*, contient le texte intégral de la note de service avec, en regard, notre analyse et nos commentaires sur les points les plus importants ou nouveaux. Ces deux publications doivent vous permettre de répondre aux premières questions des collègues. Nous vous recommandons de les inciter à participer aux réunions « mutations » organisées par les S2-S3, à contacter les militants des secteurs emploi du S3 (ou du S4 pour les situations les plus complexes). Aiguiller chaque collègue sur celui ou celle qui pourra répondre à toutes ses questions et l'éclairer sur les différentes stratégies qui s'offrent à lui, c'est rendre pleinement efficace l'important dispositif d'information et de conseil que met en place le SNES-FSU. S'assurer que chacun dispose des informations, expliquer le rôle des commissions paritaires, montrer en quoi elles permettent à chacun de bénéficier des protections et des garanties, c'est donner du sens et du contenu au paritarisme, cette conquête sociale qui oblige l'administration à justifier devant les élus des personnels chacun des actes de gestion individuels et collectifs qu'elle accomplit et garantit l'égalité de traitement. Au regard de ce qui peut se passer ailleurs, avouons que ce n'est pas peu !



Xavier MARAND
Secrétaire
général adjoint



Thierry MEYSSONNIER
Secrétaire
national

Dossier réalisé par le secteur emploi : Christophe Barbillat, Laurent Boiron, Annie Delporte, Jessica Demoustier, Florence Denjean-Daga, Alain Malaisé, Thierry Meyssonnier, Marylène Naud, Natacha Piaget, Laurent Picard, Jean-Pierre Queyreix, Jean-Claude Richoilley, Thomas Saettler, Martine Strugeon.

À AFFICHER

Les trois phases du mouvement

| PHASE | TYPE D'OPÉRATION | QUAND ? | DANS QUEL CADRE ? | REMARQUES |
|----------------|--|---|--|---|
| PHASE INTER | Examen des demandes formulées au titre du handicap | En janvier (calendrier académique) | GT spécifique ou GT académique de vérification des vœux et barèmes | Nous réclamons la tenue d'un GT national spécifique pour l'attribution de la bonification. |
| | Vérification des vœux et barèmes | Entre le 9 et le 27 janvier (calendrier académique) | GT académique | Nous revendiquons que la vérification des barèmes se fasse au plan national dans le cadre d'un mouvement national en un seul temps. |
| | Examen des mouvements spécifiques nationaux | 30 janvier au 3 février | GT ministériel | Propositions d'affectations après avis des corps d'inspection. Pas de barème (sauf DCIO). |
| | Résultats des mouvements spécifiques nationaux et de l'inter | 1 ^{er} au 10 mars | FPMN (agrégés, certifiés) ou CAPN (CPE et CO-Psy) | Pour nos syndiqués, résultats par SMS, courriel, internet, courrier. |
| PHASE INTRA | Examen des demandes formulées au titre du handicap | Courant mai (calendrier académique) | GT académique de vérification des vœux et barèmes | Nous réclamons la tenue d'un GT académique pour l'attribution de la bonification, avant le GT vœux et barèmes. |
| | Examen des candidatures sur postes spécifiques académiques | Courant mai (calendrier académique) | GT académique | En place dans la quasi-totalité des académies (voir le S3). Propositions d'affectation après avis des corps d'inspection. |
| | Vérification des vœux et barèmes | Courant mai (calendrier académique) | GT académique | Comme pour les vérifications des barèmes inter, le nombre important d'élus du SNES-FSU permet de vérifier tous les dossiers. |
| | Résultats du mouvement intra et des spécifiques académiques. | Vers la mi-juin (calendrier académique) | FPMA (agrégés, certifiés) ou CAPA (CPE et CO-Psy) | Résultats par SMS, courriel, internet, courrier. |

Abréviations

CAP : commission administrative paritaire académique ou nationale composée de membres élus des personnels et de membres de l'administration désignés par le recteur ou le ministre.

GT : groupe de travail académique ou ministériel émanation des CAP ou des FPM.

FPM : formation paritaire mixte académique ou nationale : ensemble formé de plusieurs CAP.

Le SNES-FSU est majoritaire dans toutes ces instances.

| | | | | |
|-----|---|--|---------------|---|
| TZR | Phase d'ajustement pour les collègues affectés sur ZR | Courant juillet et/ou août (calendrier académique) | GT académique | Dans toutes les académies nous demandons un 2° GT fin août. |
|-----|---|--|---------------|---|

Calendrier de saisie des demandes

- **Pour le mouvement inter et les mouvements spécifiques :**
du 17 novembre 2016 midi au 6 décembre 2016 midi.
- **Pour le mouvement intra :**
À partir du 13 mars 2017, selon les calendriers académiques.

Fiches syndicales

Une fiche correctement et complètement renseignée permet aux élus du SNES-FSU de repérer et faire corriger des erreurs commises par l'administration, et donc de mieux assurer votre défense... Votre mutation peut en dépendre !

- Fiche inter → Voir *L'US mutations 2017*, p. 21 et p. 22
 Fiche CPGE → Voir *L'US mutations 2017*, p. 23
 Fiche BTS → Voir *L'US mutations 2017*, p. 26
 Fiche Chef de travaux → Voir *L'US mutations 2017*, p. 27
 Fiche PEGC → Voir Site national du SNES
 Fiche intra } → Voir *L'US mutations 2017 intra*, à paraître en mars
 Fiche TZR }

Comment formuler ses vœux ?

- **Par INTERNET : l'accès à SIAM se fait obligatoirement par I-Prof**
 - **compte utilisateur** : initiale du prénom accolée au nom ;
 - **mot de passe** : numen lors de la première utilisation (ensuite, numen ou mot de passe personnel).
- **Exceptionnellement par dossier papier**

N'oubliez pas de renvoyer la ou les fiches syndicales correspondant à votre situation dès signature du formulaire de confirmation de demande.

- Au S4 pour les fiches CPGE, chef de travaux, BTS.
- À la section académique de l'académie d'exercice (voir adresses dans *L'US « Mutations 2017 »* p. 28) pour les fiches inter, intra, TZR.

Être informé(e) est la première condition pour faire sa demande.

Le SNES-FSU développe ce droit à l'information pour ses syndiqués (avant, pendant et après les commissions) au moyen de tous les outils de communication disponibles. Il leur communique dès la fin des commissions leur résultat personnel de manière rapide et fiable :

- le barème acté au GT vœux et barèmes (site SNES, courriel et/ou courrier) ;
- l'affectation après la FPM ou CAP (site SNES, SMS, courriel et/ou courrier).

Pour vous aider à répondre

Les publications

- Note de service (B.O. numéro spécial du 10 novembre 2016).
- L'US « Mutations 2016 » (supplément à L'US n° 765).
- Le présent Courrier de S1.
- L'US spéciale sur le mouvement intra (publiée en mars).

Les sites de l'administration

- Ministère : <http://www.education.gouv.fr>
- Rectorat : [http://www.ac-\(*\)](http://www.ac-(*)).fr
- Saisie des vœux pour le mouvement inter-académique et pour les mouvements spécifiques par I-Prof, rubrique « Les services » puis SIAM.

(*) Nom de l'académie.

Les sites du SNES

Le site national : <http://www.snes.edu>

Dans la rubrique « mouvement 2017 » :

- Barres du mouvement inter 2011-2016.
- Barres du mouvement intra 2016 par discipline, académie, commune et groupe de communes, barres ZR par zone de remplacement.
- Forum mutations (forum de discussion sur les mutations).
- L'US « Mutations 2017 ».
- Affectations en COM...
- Le calcul de votre barème.
- Les barres de l'inter 2017, **après les commissions** de mars 2017.
- Note de service « mouvement 2017 ».

Dans la rubrique « les liens du SNES »

- Accès aux sites académiques du SNES.
- Accès au courriel du secteur emploi pour poser des questions pointues.
- Accès aux courriels des S3.

Les sites académiques

- Ils sont accessibles par le site national.
- Calendriers rectoraux pour le mouvement.
- Infos sur les réunions mutations organisées par le S3 et les S2.
- Barres du mouvement intra 2016 par type d'établissement, commune, groupe de communes et département.

Cartes des barres du mouvement 2016 par discipline

- Disponibles pendant les permanences dans les S3 et les S2, dans les réunions à destination des professeurs fonctionnaires stagiaires, au secteur emploi du S4.

Les S3 peuvent les envoyer par courrier.

Téléphone

- Dans les S3, aux heures de permanence de la section académique.
- Au S4, secteur emploi, voir les numéros ci-contre.

Réunions mutations et stages

- Les S3 organisent des réunions mutations dans leur académie. Se renseigner auprès de son S3, consulter le bulletin académique, les sites des S3 et du S4.

À qui vous adresser au SNES national

Secteur emploi

Tél. : 01 40 63 29 64

Fax : 01 40 63 29 78

emploi@snes.edu

46, avenue d'Ivry
75647 Paris Cedex 13

Membres du secteur

Christophe BARBILLAT,
Laurent BOIRON,
Annie DELPORTE,
Jessica DEMOUSTIER,
Florence DENJEAN-DAGA
Alain MALAISÉ,
Thierry MEYSSONNIER,
Marylène NAUD, Natacha PIAGET,
Laurent PICARD,
Jean-Pierre QUEYREIX,
Jean-Claude RICHAILLEY,
Thomas SAETTLER
Martine STRUGEON

Disciplines d'enseignement :
secrétariat

01 40 63 29 64
01 40 63 29 62

CPE : Valérie HÉRAUT

01 40 63 29 57

CO-Psy : Marie-Agnès MONNIER
Géraldine DURIEZ

01 40 63 29 20

DCIO : Christine JARRIGE
Frédérique PENAVALIRE

01 40 63 29 20

Postes à l'étranger, COM :
secteur « Hors de France »

01 40 63 29 41

CPGE : Julien LUIS

01 40 63 28 27

